

**Ecole des Cobbers à FROMELLES**  
**Année scolaire 2024-2025**  
**Procès-verbal du 1<sup>er</sup> conseil d'école**  
**Mardi 6 novembre 2025**

Ouverture de séance à 18h15

*Secrétaires* : Mme Parmentier (représentante des enseignants), Mme Blondel (représentante de la mairie) et Mme Willefert.

Etaient présents :

M. MASSON, Maire de Fromelles

Mme BLONDEL : élue municipale, adjointe au Maire en charge de l'école

Mme NARDI, responsable périscolaire pour la commune de Fromelles

Les enseignants : Mme DERCY, Mme PARMENTIER, Mme DELEPIERRE et Mme WILLEFERT

Les représentants des parents d'élèves : M. VERZELEN, Mme PODDEVIN, M. FLODROPS, M. KLABA

Madame la présidente de l'association de parents d'élèves représentée par M. HASSLER

Madame la Déléguée Départementale de l'Education Nationale (DDEN) : Mme HOUVENAGHEL

Etaient absents excusés :

M. TESTA, Inspecteur de l'Education Nationale.

M CANY et Mme SANCHEZ : enseignants

M. PRUVOST, M. JAMEZ et M. DEFEVRE, élus municipaux, membres de la commission école

Mme LAURENT, M. BALLENGHIEN, Mme POLLET : parents élus

Tour de table de présentation. Passage de la feuille d'émargement (**annexe 1**)

**1- Résultats des élections de parents d'élèves et définition des rôles de chacun au conseil d'école :**

Résultats des élections : 109 votants sur 175 inscrits. 7 bulletins blancs, 1 bulletin nul. Soit un taux de participation de 67,43% . Les 5 sièges de titulaires sont pourvus et il y a 5 suppléants (voir PV des élections, **annexe 2**)

Félicitations aux parents élus et remerciements pour leur investissement dans l'école.

Rappel de la hiérarchie dans les écoles : Ministre – Recteur – DASEN – IEN – Directrice et enseignants. La directrice de l'école n'est pas la supérieure hiérarchique des autres enseignants. Le Maire et ses adjoints sont les responsables des locaux, du personnel municipal et des services périscolaires, mais ils ne sont pas les supérieurs hiérarchiques des enseignants.

Lecture d'un extrait de la « mallette des parents » sur le rôle des parents élus et celui du conseil d'école. (<https://mallettedesparents.education.gouv.fr/parents/ID173/les-representants-des-parents-d-eleves>). Les parents qui ont des remarques ou des questions sont donc invités à les faire remonter via les parents élus (attention à ne pas confondre avec l'APE).

Attributions : Le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école. Il participe à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école. Ainsi, il s'occupe:

- des actions pédagogiques entreprises pour atteindre les objectifs nationaux
- de l'utilisation des moyens alloués à l'école
- des conditions d'intégration des enfants handicapés
- des activités périscolaires
- de la restauration scolaire
- de l'organisation générale de la semaine d'école (rythme...)

Le conseil d'école est composé de la directrice de l'école, qui le préside, de l'ensemble des enseignants affectés à l'école, de deux représentants parmi les élus municipaux, des représentants élus des parents d'élèves (autant de représentants que l'école comporte de classes), de la DDEN, la déléguée départementale de l'éducation chargée de visiter les écoles. Dans notre école, il y aura donc 13 personnes qui voteront lors des délibérations. Monsieur le Maire n'a, normalement, qu'une voix consultative car il a donné son pouvoir de vote aux membres de la commission école. Il ne votera donc aux conseils d'école qu'en l'absence de Mme BLONDEL, M JAMEZ, M DEFEVRE et M PRUVOST, ce qui est le cas aujourd'hui car seule Mme Blondel est présente pour représenter la mairie.

Les personnes chargées des activités sportives et culturelles, les membres de l'APE, les personnes participant aux actions de prévention et d'aide psychologique, l'équipe médicale scolaire, les assistantes sociales, les ATSEM ou l'Inspecteur de l'Education Nationale peuvent également assister au conseil d'école, mais n'ont qu'une voix consultative. Le personnel municipal, à la demande du Maire peut être présent, à condition d'avoir l'accord de la directrice qui préside le conseil d'école.

Pour ce premier conseil d'école, les représentants de parents nous ont transmis une seule question qui ne pourra pas être discutée dans le cadre du conseil d'école car elle concerne un enseignant en particulier. Les parents élus sont invités à proposer à la famille qui se questionne à se rapprocher directement de l'enseignant concerné pour obtenir un RDV. La directrice reviendra dans quelques semaines auprès des représentants pour voir si le questionnement subsiste ou pas.

Pour ce premier conseil d'école, les personnes qui voteront pour les délibérations sont :  
Mme Dercy, Mme Delepierre, Mme Parmentier et Mme Willefert pour les enseignants  
Mme Houvenaghel, DDEN  
Mmes Vadurel et Poddevin, Mm Verzelen, Klabla et Flodrops pour les parents.  
Mme Blondel et M Masson pour la Mairie.

## 2- Rythmes scolaires pour la rentrée de septembre 2026 :

Nous sommes actuellement sur un rythme scolaire de 4 jours, avec activités périscolaires le mercredi toute la journée. Les journées de classe sont donc lundi, mardi, jeudi et vendredi. Pour pouvoir bénéficier de cette organisation, nous avons dû faire une demande de dérogation.

Le cadre réglementaire de l'organisation du temps scolaire à la rentrée 2026 prévoit :

- 24 heures d'enseignement hebdomadaire
- 9 demi-journées (lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi)
- 5h30 maximum par jour
- 3h30 par demi-journée
- Une pause méridienne de 1h30

Il existe des possibilités de dérogation au cadre général, mais ces demandes d'adaptation doivent faire l'objet d'une proposition conjointe de la commune et de l'école. L'article D.521-12 du code de l'éducation et le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 permettent une dérogation permettant de répartir les heures d'enseignement sur 8 demi-journées (lundi, mardi, jeudi et vendredi) réparties sur 4 jours. (voir annexe 3)

Spontanément, les parents posent une question concernant l'année en cours. Les inquiétudes de fin d'année scolaire dernière persistent, les familles ont besoin de faire un retour sur le début d'année, notamment dans les 2 cours triples : comment se passent les enseignements ? Quel est le ressenti des enseignants concernés ? De la directrice ?

- ➔ Mme Delepierre prend la parole pour expliquer que la classe se déroule comme attendu et que les programmes sont respectés. Le fonctionnement de classe est « sportif » car il n'y a aucun temps mort pour les enseignants et le temps de préparation est très important. Cependant, les avantages envisagés sont bien présents : le tutorat se met en place et les élèves apprennent l'autonomie. Ils ont aussi changé leur mode de communication, privilégiant les demandes à voix basse pour ne pas embêter les autres groupes de la classe qui sont mis au travail. L'hétérogénéité voulue dans les groupes de niveaux permet aussi à chaque groupe de progresser de façon harmonieuse et similaire.
- ➔ Mme Willefert revient sur l'attention particulière posée sur le groupe de CE1. Des moments leur sont accordés particulièrement pour qu'ils ne soient pas lésés dans une structure de classe où ils sont les plus grands. Lorsque Mme Sanchez est présente sur l'école, elle est, en priorité, mise à disposition des classes triples et Chantal est présente 1 jour sur 2 dans chaque classe pour faire lire individuellement chaque élève. Nous sommes vraiment vigilants à harmoniser les niveaux dans les 2 classes jumelles car l'objectif reste le même que celui énoncé l'année précédente : réunir tous les CP et les CE1 de cette année dans une classe de CE1-CE2 en septembre 2026, comme les années précédentes. Les aménagements en cours triple de cette année, doivent rester exceptionnels, pour répondre à des besoins spécifiques et ponctuels. A cette fin, le groupe de CM1 de cette année est lui aussi particulièrement surveillé afin de mettre en place les aménagements nécessaires à chaque enfant dans le cadre des petits groupes (8 chez Mme Willefert, 7 chez Mme Parmentier) pour que l'année prochaine, la structure mise en place ne pénalise pas ces élèves-là non plus.

Mme Willefert rappelle aussi le suivi proposé par l'Inspection, Mme Delepierre et M Cany sont conscients qu'en cas de besoin, ils peuvent faire appel aux Conseillers Pédagogiques ou aux EMF pour les aider sur des sujets particuliers ou pour la gestion d'un cours triple. Ils se sont saisis de cette opportunité en juin et il est prévu qu'un point soit fait en décembre.

- ➔ Mme Delepierre revient sur la proposition de classe ouverte. Nous sommes en train de réfléchir avec l'Inspection comment il serait possible de mettre en place ce dispositif. Ce dispositif consiste à permettre aux parents d'assister à une partie de la journée de classe, afin de voir comment se déroule les séances d'apprentissage pour les élèves. Les enseignants volontaires sont Mme Delepierre en cycle 2 et Mme Willefert en cycle 3. Cette proposition sera mise à l'ODJ du prochain conseil d'école.

Les parents demandent que la question de l'organisation des triples niveaux soit mise à l'ordre du jour de prochain conseil d'école afin que les 2 enseignants concernés puissent être là pour répondre aux questions.

Retour sur la question des rythmes pour la rentrée en septembre 2026. Les propositions sont soumises au vote.

A l'unanimité, le conseil d'école souhaite faire une demande de dérogation afin de maintenir l'organisation actuelle de 4 jours de classe et 1 journée (le mercredi) d'accueil extra-scolaire.

### **3- Comptes de l'école pour l'année 2024-2025**

L'école est affiliée à l'Organisme Centrale de Coopération à l'Ecole (OCCE) qui, entre autres, gère les finances des écoles qui y souscrivent. Les comptes sont donc vérifiés et validés chaque année par un organisme extérieur.

Dans l'école, il existe aussi une organisation pour répertorier et instruire les pièces comptables. Les 2 mandataires du compte de l'école sont Mme Willefert et Mme Sanchez pour cette année. De plus, les comptes sont aussi faits, en parallèle, par un groupe de bénévoles qui acceptent de participer au fonctionnement. Concrètement, les comptes sont tenus par les bénévoles d'un côté et par les mandataires d'un autre côté afin de vérifier que les deux parties trouvent le même résultat. Les dépenses et les recettes sont alors consignées dans le logiciel comptable OCCE et un bilan est effectué tous les ans, à la date du 31/08 pour vérification par un commissaire aux comptes.

Présentation du cahier de comptes avec les pièces justificatives.

Distinction à faire entre les différentes sources de revenus et les différents pôles de dépenses.

- Les coopératives de classe
- La coopérative centrale

#### 3-1 Les coopératives de classe :

Cette année, pour les projets de classe, les apports volontaires des parents s'élèvent à 990€. Pour 124 élèves dans l'école, cela représente à peu près 8€ par enfant. Chaque enseignant se voit donc confier une somme proportionnelle au nombre d'élèves pour les « petits » projets propres à sa classe.

### *Exemple de dépenses réalisées dans les classes :*

L'année dernière,

- Classe de TPS-PS : Achats de livres et d'albums de Hervé Thullet pour le projet artistique sur les couleurs. Achats de légumes et de fruits pour les ateliers cuisine.
- Classe de MS-GS : Achat d'ingrédients pour les galettes de l'école. Livres pour le projet voyage de Cobby autour du monde (livres sur l'Égypte, Paris et le carnaval de Rio).
- Classe de Cp-cE1 : Méthode et exercices de fluence
- Classe de CE1-CE2 : Achat de matériel d'arts plastiques pour le projet « Cascades d'écriture ». Livres de lectures pour la bibliothèque de classe.
- Classe de CM1-CM2 : Mangas pour la bibliothèque

Cette année, nous avons projeté :

- Classe de TPS-Ps-ms : Confection de la galettes, atelier cuisine : achat d'ingrédients pour confectionner des lamingtons, gâteaux australiens.
- Classe jumelle 1 : Achats de smart-games, jeux mathématiques, méthode de mathématiques, jeux de phonologie
- Classe jumelle 2 : Matériel de graphisme grande section
- Classe de CE2-Cm1 : Livres de littérature (Alice au pays des merveilles de Lacombe, le magicien d'Oz en BD, Haïkus en poésie). Achat de décorations d'halloween pour la classe. Matériel pour la mise en œuvre du film sur la citoyenneté.
- Classe de CM1-CM2 : Livres d'arts sur les émotions dans l'Art.

Ces dépenses sont consignées dans le cahier de comptes et référencées sous la mention « coop de classe » en plus de la dénomination exacte de l'intitulé exact de la dépense.

### 3-2 Coopérative centrale :

Les actions menées dans les classes ont aussi pour objectif de permettre de financer les projets communs à tous les élèves ou les projets exceptionnels.

L'école organise des ventes dont les bénéfices sont entièrement reversés sur le compte OCCE et permettent de financer les démarches validées par le projet d'école.

L'objectif chaque année est de ne pas thésauriser, nous dépensons les bénéfices faits dans l'année, à l'exception d'un petit pécule pour permettre de financer l'adhésion à l'OCCE l'année suivante.

Quelques exemples de dépenses financées par la coopérative centrale :

L'année dernière, nous avons financé la classe de neige à hauteur de 1653,36€ mais aussi les jeux et animations dans le cadre du projet « école du dehors », à hauteur de 625.84€ pour les classes de maternelle, soit une somme totale de 2 279.20€.

Les autres projets financés (échecs avec Ouahid, remise en état des vélos de maternelle....) sont décrits dans le cahier de compte présenté.

Pour cette année, nous souhaitons organiser un voyage de fin d'année le mardi 30 juin à Lewarde (voir **Annexe 4**), pour cela il faut donc trouver des financements. Des actions sont menées pour obtenir ces financements : vente de gaufres, de calendriers, de sacs, organisation du loto de l'école.

#### **4- Règlement de l'école :**

Lecture du règlement et débat.

Délibération et vote. Résultats : 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention. Le règlement est adopté à l'unanimité.

Le règlement sera imprimé et distribué à toutes les familles après les vacances (voir annexe 3)

Le site internet de l'école reste utilisable pour obtenir les informations générales de l'école, mais les informations particulières, sont communiquées via l'ENT directement à chaque famille concernée.

Diaporama sur les consignes alimentaires (**voir annexe 5**)

Intervention du périscolaire pour les repas partagés et la commission repas de l'école : 1<sup>ère</sup> commission menu le mercredi 10 décembre à 11h00. Elle sera organisée régulièrement et toujours 2 semaines avant les vacances afin d'avoir le temps de modifier les menus si besoin. Les parents volontaires seront invités à s'inscrire auprès de Charlotte de vive voix ou par mail à [c.nardi@fromelles.fr](mailto:c.nardi@fromelles.fr)

**Le règlement est adopté à l'unanimité.**

Voir **annexe 6**

#### **5- Projet d'école :**

Les OAPPE sont une grille d'analyse des évaluations nationales. Cette grille est utilisée par l'équipe enseignante pour analyser collectivement les résultats issus des évaluations nationales, du CP au CM2. Cet outil permet d'identifier les points d'appui et les fragilités des élèves, tant au niveau des compétences disciplinaires que transversales.

À partir de ces analyses, l'équipe définit des priorités pédagogiques et construit des actions ciblées, cohérentes avec les axes du projet d'école. L'OAPPE facilite ainsi l'écriture, la mise en œuvre et l'ajustement du projet d'école dans une logique de continuité et de progressivité sur l'ensemble de la scolarité primaire.

Ce travail est mené de manière concertée lors des temps de conseil des maîtres.

Nous avons donc complété le projet d'école en début d'année afin de correspondre aux besoins spécifiques des élèves en fonction des résultats des dernières évaluations nationales.

**Annexe 7**

##### 5.1 Le programme de lutte contre le harcèlement scolaire :

Le protocole pHARe est mis en œuvre pour prévenir, repérer et traiter les situations de harcèlement ou de mal-être. Il fournit un cadre institutionnel commun à l'ensemble de l'équipe éducative et permet une prise en charge coordonnée des situations signalées, en lien avec les familles et les partenaires concernés.

**Annexe 8**

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme pHARe, l'école s'inscrit pleinement dans les temps forts nationaux proposés par l'Éducation nationale, afin de sensibiliser les élèves à la prévention du harcèlement et à un usage responsable du numérique.

Chaque année, l'école participe à la **Journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire**, organisée au mois de novembre. À cette occasion, des actions de sensibilisation adaptées à l'âge des élèves sont menées dans les classes, de la maternelle au CM2, afin de développer une culture commune du respect, de l'empathie et de la vigilance face aux situations de harcèlement.

L'école prend également part à la **journée « Internet sans crainte »**, organisée au mois de février. Cette journée permet de travailler avec les élèves sur les usages responsables et sécurisés du numérique, la prévention des comportements à risque en ligne, ainsi que le respect de soi et des autres dans les échanges numériques.

Enfin, l'équipe pédagogique souhaite renforcer la continuité éducative entre l'école et le collège de secteur en s'engageant, lorsque cela sera possible, dans le **concours « Non au harcèlement »**, dans la catégorie interdégrés. L'objectif serait de mener un projet commun avec le collège, aboutissant à la réalisation d'un film de sensibilisation, favorisant la coopération entre élèves de différents niveaux et renforçant la cohérence du parcours éducatif des élèves.

### 5.2 Le SRAV et sortie vélo en fin d'année :

Le dispositif Savoir Rouler À Vélo s'inscrit dans une démarche progressive et cohérente de la maternelle au CM2. Il vise à développer à la fois les compétences motrices des élèves, leur autonomie et leur compréhension de l'espace, tout en intégrant une dimension citoyenne liée à la sécurité routière. Il est également rattaché à notre projet d'école à la dimension « Espace et géométrie » car les déplacements à vélo sont utilisés pour le repérage dans l'espace et les études de cartes géographiques. Les sorties permettent aussi de construire des problèmes de géométrie que les élèves doivent résoudre, mettant du réel dans l'abstraction des situations problèmes.

Mise en place dans l'école : Les apprentissages sont organisés par cycles, selon les trois blocs du dispositif national.

En maternelle, les élèves développent l'équilibre, la coordination et la maîtrise de leur déplacement à travers des situations de motricité adaptées. Grâce au financement de l'APE, nous pouvons utiliser des petits vélos et des tricycles qui apprennent aux élèves à trouver leur équilibre.

En cycle 2, les élèves apprennent à circuler dans un espace sécurisé, à respecter des règles simples de circulation et à se repérer dans l'espace.

En cycle 3, les élèves mettent en pratique ces compétences en situation réelle, en travaillant l'autonomie, la lecture de l'environnement et le respect du code de la route.

La sortie vélo organisée en fin d'année permet de donner du sens aux apprentissages réalisés tout au long de l'année et de valoriser les compétences acquises par les élèves.

### 5.3 Le projet de classe ouverte :

Le projet de classes ouvertes s'inscrit dans une démarche de continuité pédagogique et de transparence des pratiques au sein de l'école. Il vise à renforcer le lien entre les différents

cycles, les enseignants, les élèves et les familles. Lors du dernier conseil d'école, en fin d'année dernière, nous avons compris que les familles ne savaient pas vraiment ce qui se passe pendant le temps de classe. Lors des discussions sur la mise en place des cours triples, les parents élus ont relayé les questionnements des familles sur la gestion de 3 niveaux et n'avaient pas complètement assimilé que dans les cours doubles, le travail était déjà différencié entre les deux niveaux.

C'est pourquoi, Mme Delepierre (pour le cycle 2) et Mme Willefert (pour le cycle 3), dans une démarche de transparence et de coéducation, souhaitent instaurer un climat de confiance avec les familles et proposent, dans le cadre du dispositif « classes ouvertes », d'ouvrir leurs classes afin de permettre aux parents de mieux comprendre le fonctionnement de l'école et les pratiques pédagogiques mises en œuvre.

Mise en place dans l'école : Les classes sont ouvertes à des temps d'observation, de participation ou de projets communs. Les familles sont associées à certains moments afin de mieux comprendre le fonctionnement de l'école, les attendus pédagogiques et les projets menés.

Ce dispositif favorise également les échanges de pratiques entre enseignants et renforce la cohérence pédagogique de l'équipe.

#### 5.4 Le projet piscine :

Dans le cadre de l'éducation physique et de la sécurité des élèves, l'école organise chaque année des séances de piscine pour tous les élèves du CP au CM2. Ces séances visent à développer les compétences aquatiques, la confiance dans l'eau et le respect des règles de sécurité.

Mise en place dans l'école : Cette année, les séances se sont déroulées à la piscine des Weppes à Herlies, à raison de deux séances par semaine (mardis et vendredis en fin de journée) pendant cinq semaines, soit un total de 10 séances par élève. Les apprentissages commencent au CP, afin de permettre aux enfants de se familiariser avec l'eau et de dépasser progressivement leur appréhension.

Les groupes classes sont partagés en deux afin d'assurer un encadrement optimal : la moitié des élèves est prise en charge par l'enseignant, l'autre moitié par un Maître-Nageur Sauveteur (MNS). La présence hebdomadaire d'un coach conseil permet d'accompagner les enseignants dans la préparation des séances et d'ajuster les activités selon les besoins des élèves. L'école sollicite également la participation des parents accompagnateurs afin de garantir la sécurité et le bon déroulement des activités.

#### 5.5 Projet échecs :

Le projet Échecs s'inscrit dans une démarche visant à développer la concentration, la réflexion stratégique et le respect des règles du jeu, tout en favorisant l'esprit sportif et la coopération entre élèves.

Mise en place dans l'école : Toutes les classes du CP au CM2 disposent de jeux d'échecs et peuvent pratiquer directement en classe, lors de séances encadrées par les enseignants ou en autonomie.

Pour la deuxième année consécutive, l'entraîneur qui accompagne l'école, suit un groupe

d'élèves ayant débuté l'apprentissage en Grande Section, actuellement au CP. Ces ateliers permettent un suivi personnalisé et progressif des compétences acquises.

Comme l'an dernier, des ateliers supplémentaires sont proposés le midi, sur le temps périscolaire de cantine. La participation se fait sur la base du volontariat et après autorisation parentale.

Cette année, l'école organise la phase départementale du championnat scolaire. Les élèves intéressés auront l'opportunité de participer à domicile, le mercredi 21 janvier après-midi, offrant ainsi une expérience de compétition dans un cadre convivial et stimulant.

#### 5.6 Projet maternelle autour des continents :

Mme Dercy présente le travail mené avec sa classe.

Le projet autour des continents, mené dans la classe des Tout-Petits, Petits et Moyens, a pour objectif de développer la curiosité, l'exploration du monde et la connaissance de la faune et de la flore à travers une approche thématique et transversale adaptée aux jeunes élèves.

Mise en place dans l'école : Actuellement, seuls les élèves de PS et MS sont présents dans la classe, accompagnés par deux ATSEM. Les TPS commenceront à intégrer progressivement la classe, à partir du mois de janvier, afin de garantir une adaptation en douceur.

Le projet est organisé de manière cyclique, chaque période étant dédiée à un continent. Cette structuration permet aux nouveaux arrivants de s'intégrer facilement, en rejoignant un projet en cours.

Pour chaque continent, les élèves découvrent la faune, la flore et les particularités culturelles, à travers des activités variées intégrées à l'ensemble des apprentissages : arts plastiques, manipulation, langage, motricité et jeux.

Après une première période consacrée à l'Europe, la deuxième période est actuellement dédiée à l'Océanie.

#### 5.7 Projet citoyenneté :

L'an dernier, le projet citoyen avait pris la forme d'un travail intergénérationnel, favorisant les échanges entre anciens élèves et élèves actuels dans le cadre du centenaire de l'école. Ce travail fera l'objet d'une mise en valeur à travers le prix de l'éducation citoyenne et sera poursuivi cette année scolaire.

Cette année, dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté, le projet citoyen vise à développer chez les élèves la compréhension des institutions, des modes de fonctionnement démocratique et de la participation civique, de manière progressive et adaptée à leur âge.

Mise en place dans l'école : L'an dernier, le projet avait pris la forme d'un travail intergénérationnel, en lien avec le centenaire de l'école, favorisant les échanges entre anciens élèves et différentes générations.

Cette année, le projet est centré sur les élections municipales et les différents modes de scrutin, notamment les votes directs et indirects, ainsi que les votes de listes ou de personnes.

Les élèves sont amenés à étudier ces modalités à travers des activités pédagogiques variées, afin de comprendre les mécanismes démocratiques et les enjeux de la participation électorale.

Le projet se conclura par une rencontre avec des sénateurs et une visite du Palais du Luxembourg, prévue le jeudi 30 avril. Cette sortie offrira aux élèves l'opportunité d'observer concrètement le fonctionnement des institutions et de dialoguer avec des représentants élus.

#### 5.8 La semaine « Parcours du cœur » :

La semaine Parcours du Cœur, qui se déroulera du 18 au 22 mai 2026, offrira à l'ensemble des élèves de l'école l'occasion de travailler sur le thème de la santé, en mettant particulièrement l'accent sur les façons de prendre soin de son cœur et d'adopter des comportements favorables au bien-être.

Mise en place dans l'école : Durant cette semaine, des ateliers variés seront proposés à tous les niveaux, de la maternelle au CM2, sur les temps scolaires péri et extra-scolaires. Les activités seront conçues pour sensibiliser les élèves à différentes dimensions de la santé et de la prévention :

- Apprendre à porter secours
- Hygiène et alimentation équilibrée
- Prévention et sécurité avec les pompiers
- Suivi et conseils de l'infirmière scolaire

Le dernier jour de la semaine sera marqué par une randonnée ouverte à tous les élèves de l'école, à laquelle pourront participer les adultes qui le souhaitent, favorisant l'activité physique et la cohésion entre les classes et le village.

### **6- Questions diverses :**

#### 6.1 Centre aéré Noël :

Cette année, en réponse à la demande des familles, un centre aéré de Noël sera organisé au sein de l'école, en l'absence d'une offre proposée par « Rigolo comme la vie ».

Le centre se déroulera sur trois jours, du lundi 22 au mercredi 24 décembre, avec une garderie assurée dès le matin et jusqu'à 18h le soir. Les repas ne seront pas préparés sur place, il est donc demandé aux familles de prévoir un panier repas pour le déjeuner.

L'encadrement sera assuré par Anne-Gaëlle et Delphine pour les activités d'animation, sous la direction de Charlotte.

### **7- Calendrier :**

Week-end de diffusion des témoignages pour les 100 ans de l'école : samedi 8 et dimanche 9/11/2025

Animation jardin pour les maternelles et la classe de Mme Delepierre : vendredi 21/11/2025

Visite du collège pour les CM1-CM2 : vendredi 21/11/2025

Animation jardin pour les maternelles et la classe de M Cany : vendredi 27/11/2025

Permis piéton (CE2) et permis internet (CM1-CM2) : mardi 09/12/2025

Début des séances de piscine : mardi 09/12/2025  
Spectacle de Noël offert par l'APE : lundi 15/12/2025  
Ateliers jacinthes et cartes de vœux par l'APE : jeudi 18/12/2025  
Atelier nature sur les oiseaux pour les CM : janvier 2026  
2<sup>ème</sup> conseil d'école : mardi 03/02/2026  
Rencontre avec l'auteur du livre « la Guerre des Freux » pour le cycle 3 : février 2026  
Fin des séances de piscine : vendredi 23/01/2026  
Safer internet day : samedi 07/02/2026  
Intervention sportive pour les élèves d'élémentaire : vendredi 27/03/2026  
Semaine du festival du livre : du 27/04/2026 au mardi 05/05/2026  
Photographe scolaire (2<sup>ème</sup> prise de vue) : lundi 11/05/2026  
Semaine parcours du cœur : du 18 au 22/05/2026  
3<sup>ème</sup> conseil d'école : mardi 02/06/2026  
Fête de l'école : dimanche 28/06/2026  
Foulées des weppes : 05/07/2026

**Prochains conseils d'école : mardi 3 février et 2 juin**

Clôture de séance : 20h00